

ultérieure. Les principes d'action que devra suivre l'A.I.E. en matière de charbon aideront à créer les conditions qui favoriseront la consommation, la production et le commerce du charbon des pays membres de l'A.I.E. et, ce faisant, ils contribueront considérablement à répondre aux besoins énergétiques de ceux-ci.